



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 mars 2026

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
QUORUM	10
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
3 mars 2026	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
19/03/2026	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>13 MARS 2026</b> et publication du <b>13 MARS 2026</b>	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
 	

L'an deux mille vingt-six, le **neuf mars**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **trois mars deux mille vingt-six** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrivée à 20h05), Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK et Roseline TRAMBOUZE

**Absents avec pouvoir :**

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE  
Didier DUPIN donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Isabelle ROUVIDAN donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

**Absente sans pouvoir :**

Lucie ROCH (arrivée à 20h16).

**Secrétaire de séance :** Bernard PLACE

**OBJET : 2026-013 : Vote du Budget Primitif 2026 – budget général M 57**

Suite aux différents échanges en Commission des Finances et lors du Débat d’Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif proposé pour 2026 :

- La section de fonctionnement est examinée par chapitre et elle s'équilibre à 2 195 601,25 €.
- La section d’investissement est examinée par opération et elle s'équilibre à 1 197 129,95 €.

Soit un budget total de 3 392 731,20 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260309-2026-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026  
Publication : 13/03/2026

Conformément aux articles L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Budget Primitif tel que proposé pour 2026, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 9 mars 2026**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Bernard PLACE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20260309-2026-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026  
Publication : 13/03/2026